



FEDERATION FRANÇAISE DE BOWLING ET DE SPORTS DE QUILLES

CHARTRE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE

Fédération Française de Bowling et de Sport de Quilles

Maison des sports
190, rue Isatis- 31670 LABEGE
N° Siret: 785683533 00075

Tél : 05.82.95.78.60
Site : www.ffbsq.fr - Mail : contact@ffbsq.org

SOMMAIRE

Préambule	pages 3 et 4
Respect	page 5
Exemplarité	page 6
Intégrité	page 7
Comité d'éthique	page 8
Annexe I	page 9
Annexe II	page 10 à 15

PREAMBULE

La loi du 1er mars 2017 visant notamment à préserver l'éthique du sport dispose en son article 1er que « Les fédérations délégataires, établissent une charte d'éthique et de déontologie conforme aux principes définis par la charte prévue à l'article L. 141-3 du Code du sport. Elles instituent en leur sein un comité, doté d'un pouvoir d'appréciation indépendant et habilité à saisir les organes disciplinaires compétents et chargé de veiller à l'application de cette charte et au respect des règles d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts ».

Cet apport permet à la Fédération Française de Bowling et de Sport de Quilles de former un socle commun reprenant les principes fondamentaux qui guident les acteurs de nos disciplines sportives, pour ainsi viser à défendre l'esprit sportif, les valeurs de ses sports et leur éthique.

En tant que sport internationalement pratiqué, le Bowling, les Quilles Classic , le Saint Gall et la Schere ainsi que les autres disciplines doivent transmettre à ses supporters et pratiquants de tous âges une image d'exemplarité. Ces disciplines s'appuient sur leurs valeurs fondamentales que sont le respect, l'intégrité, la solidarité et la loyauté.

Cette charte éthique et de déontologie a pour objectif :

- Fixer les règles morales et les valeurs véhiculées par nos disciplines, et celles du sport en général ;
- Veiller au respect de l'intégrité physique et morale des membres, des partenaires, des dirigeants, des supporters, des structures et des organes déconcentrés.

Cette charte s'applique à l'ensemble des acteurs de nos disciplines et notamment :

- Aux joueurs, arbitres et entraîneurs de tous niveaux ainsi qu'aux membres des staffs techniques et/ou médicaux ;
- Aux titulaires de titres permettant la participation aux activités sportives de la FFBSQ ;
- Aux salariés de la FFBSQ et à toute personne employée par la FFBSQ ;
- Aux personnes élues ou désignées siégeant dans les instances et les commissions de la FFBSQ ;

- Aux dirigeants de droit et de fait fédéraux de tous niveaux et de groupements sportifs affiliés à la FFBSQ ;
- Aux bénévoles, préposés et membres de la FFBSQ et de ses structures déconcentrées, et des groupements sportifs affiliés à la FFBSQ ;
- Aux Sportifs de Haut-Niveau et sélectionnés en équipe de France ;
- Aux staffs sportif, technique et médical des équipes de France ;
- Aux personnes morales en rapport avec les groupements sportifs ou avec les instances de la FFBSQ - Aux groupements sportifs et sociétés sportives affiliés de la FFBSQ ;
- Aux organismes déconcentrés de la FFBSQ.

De manière générale, aux licenciées et licenciés de la FFBSQ. L'ensemble des acteurs de nos disciplines sportives s'engage à respecter la Charte éthique et de déontologie au travers des différents principes fondamentaux qui vont suivre.

I – Respect

Article 1 : Le respect des statuts, des règlements, des codes et des lois : tolérance zéro Au même titre que les acteurs du terrain se doivent de respecter les règles du jeu et les règlements sportifs, toutes les intervenantes et tous les intervenants de nos disciplines sportives s'engagent à respecter les différents règlements édictés par la FFBSQ et ses organismes déconcentrés. Ainsi la FFBSQ s'engage à se conformer à toutes les lois applicables, les obligations juridiques et les règles sportives ainsi qu'à toutes les autres normes ou règlements internes et externes. Nous aurons une approche de tolérance zéro en ce qui concerne tout acte répréhensible, en particulier les conflits d'intérêts et toute forme de corruption. Le respect de la règle du jeu et de toutes les autres règles est une valeur fondamentale sans laquelle la pratique de nos sports serait impossible. Tout comportement qui viserait à contourner ces règles n'est pas conforme à l'éthique de nos sports.

Article 2 : Le respect des décisions et des procédures Dans leur fonctionnement général, les commissions de la FFBSQ sont marquées, notamment, par les principes d'objectivité, de neutralité et du contradictoire. Leurs décisions, ainsi que celles des organes dirigeants de la FFBSQ, doivent être respectées tout en pouvant être contestées par la voie de l'appel. L'ensemble des acteurs de nos disciplines sportives se doit de respecter les procédures édictées. Une procédure qui ne serait pas appliquée strictement pourra faire l'objet d'une annulation dans le respect total des droits de la défense.

Article 3 : Le respect des acteurs de nos disciplines Les acteurs de nos disciplines n'exercent ou ne subissent aucune discrimination en raison de la race, du sexe, de l'appartenance ethnique, de la religion, des opinions philosophiques ou politiques, du statut familial, ou quelle qu'elle soit. Ces acteurs, dont la liberté d'expression doit être respectée, s'abstiennent à travers leur comportement de porter atteinte à l'image ou à la réputation de nos disciplines, de ses acteurs, de ses institutions ou de ses partenaires.

Article 4 : Durabilité et Responsabilité pour l'avenir La FFBSQ assume la responsabilité pour les générations futures en s'acquittant de ses tâches de manière durable, visant à un équilibre adéquat des aspects économiques, environnementaux et sociaux. Nous impliquons toutes nos parties prenantes dans ce processus.

Article 5 : Le devoir de réserve Tout licencié et dirigeant de droit ou de fait de la FFBSQ se doit d'être discret et respectueux dans le cadre de ses interventions publiques, y compris sur les réseaux sociaux, à l'égard des instances de la FFBSQ ainsi que de l'ensemble des acteurs de nos disciplines.

II – Exemplarité

Article 6 : Les actes de violence Tout acte de violence, physique ou verbale, commis par/ou à l'encontre d'un acteur de nos disciplines est prohibé. Les propos vexatoires ou humiliants qui ont pour objectif de blesser et qui peuvent viser l'aspect physique, les facultés intellectuelles, l'honneur ou la moralité d'un individu pourront faire l'objet de sanctions lorsqu'ils auront un caractère public (sans pour autant qu'ils soient relayés par un média). Il en va de même si ces propos remettent en cause les compétences ou la gestion d'une structure de la FFBSQ ou plus largement d'un acteur de nos disciplines sportives.

Article 7 : Harcèlement Tout harcèlement physique, professionnel, moral ou sexuel et toute pratique attentatoire à l'intégrité physique ou intellectuelle des acteurs de nos disciplines sportives sont interdits.

Article 8 : Dopage Les membres et les licenciés de la FFBSQ participent à la lutte contre le dopage et aux actions de prévention menées dans ce domaine par elle, l'état et le mouvement sportif. Tout procédé de dopage est absolument interdit. Le respect des règles du Code Mondial Antidopage est obligatoire et les prescriptions édictées par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) doivent être observées.

III - Intégrité

Article 9 : Fair-play Les acteurs de nos disciplines sportives ne doivent pas, de quelque manière que ce soit contraire à l'éthique sportive, enfreindre les principes du fair-play, avoir un comportement non sportif ou tenter d'influencer le déroulement ou le résultat de toute ou partie d'une compétition ou rencontre.

Article 10 : Bonne gouvernance Les principes universels de bonne gouvernance, notamment la transparence, la responsabilité et l'obligation de rendre des comptes, doivent être respectés par tous les acteurs de nos disciplines sportives. Tous les processus de prise de décision et les faits sous-jacents seront traités dans la plus grande transparence et diligence par la FFBSQ pour assurer des procédures démocratiques et transparentes. Cela vaut en particulier pour toutes les décisions concernant les ressources financières et humaines (bénévoles ainsi que le personnel rémunéré). Les exigences en matière de confidentialité seront respectées, ainsi que les lois sur la protection des données. Le lobbying en faveur de la FFBSQ sera organisé de façon transparente et responsable.

Article 11 : Intégrité Les personnes élues ou désignées, les arbitres et autres préposés de la FFBSQ se doivent de garantir ou préserver l'égalité des chances des participants aux épreuves internationales, nationales, régionales et départementales que ces dernières organisent directement ou par délégation. L'intégrité oblige à des processus décisionnels objectifs et indépendants. Afin d'éviter toute influence indue, ainsi que toute impression d'influence indue sur les décisions prises au nom de la FFBSQ, ses représentants ne doivent pas :

- Mélanger leurs idéaux ou intérêts financiers personnels, avec les intérêts de l'organisation (conflit d'intérêt) ;
- Accepter ou offrir des invitations, des cadeaux ou tous autres avantages.

IV - Comité d'éthique

Article 12 : Composition (Annexe I) Le comité d'éthique est composé de 12 membres, dont 8 sont désignés par la FFBSQ et 4 par le Conseil des Régions. Les Membres proposés peuvent être extérieurs aux instances et organes de nos disciplines, ils seront proposés au vu de leur connaissance en matière de droit ou expérience en matière de médiation. Les membres désignent en leur sein un Président, qui sera confirmé par le Comité Directeur de la FFBSQ.

Article 13 : Saisine Le Comité d'Ethique de la FFBSQ peut être saisi d'office, ainsi que par toute personne physique ou morale.

Le comité d'éthique peut être saisi :

- D'office dès lors qu'il a eu connaissance d'un acte ou fait relevant de sa compétence ;
- À la demande du Comité Directeur de la FFBSQ ou de son Président ;
- Par toute commission de la FFBSQ ;
- Par toute personne physique ou morale constatant un non-respect de la présente charte en adressant un courrier motivé au Président du Comité d'Ethique par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de la FFBSQ.

Article 14 : Déroulement Le comité d'éthique se réunit au siège de la FFBSQ ou en visioconférence et doit être composé de 7 membres au minimum pour délibérer valablement. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante. Le Comité d'Ethique FFBSQ peut, s'il le souhaite, convoquer toute personne ayant un lien direct ou indirect à l'affaire. Cette convocation sera envoyée à l'intéressé 7 (sept) jours au moins avant la date d'audition. Après étude de l'affaire, le Comité d'éthique rend un avis écrit et signé du Président du Comité d'Ethique au Comité Directeur et/ou Bureau Fédéral, ainsi qu'aux personnes concernées par l'affaire. Cet avis sera rendu dans les 3 (trois) mois à compter de la saisine du Comité d'Ethique. Le Comité d'Ethique décidera de classer l'affaire sans suite ou de transmettre au Président de l'instance compétente pour donner suite à donner conformément aux procédures en vigueur.

ANNEXE I

COMPOSITION DU COMITE D'ETHIQUE

Présidente	BENEZETH	Henriette	com.ethiqueetdeontologie@ffbsq.org	06 17 43 59 69
Quilles de 8	ANTOINE	David	antoine.david@ffbsq.org	06.09.27.62.25
Bowling	BERTHOMIERE	Patrick	patber@wanadoo.fr	06.14.33.93.83
Classic	MERLE	Jacques	secretariat@quillesclassic67.org	06.80.70.24.27
Saint Gall	UNVERZAGT	Guy	president.quillessaintgall@ffbsq.org	06.29.91.19.43
Schère	FERRETTI	Jean François	president.quillesschere@ffbsq.org	06.72.49.45.23
Quilles de 6	LALANNE	Pascal	president.quillesde6@ffbsq.org	06.86.07.86.59
Quilles de 9	LAMAISON	Jean Jacques	president.quillesde9@ffbsq.org	06.72.39.64.40
Quilles au maillet	BOVO	Alain	president.quillesaumaillet@ffbsq.org	06.84.16.51.58
Expertise	BERTHIER	Marc	conseils@mberthieravocat.fr	06.86.89.25.39
Réseaux sociaux	à pourvoir		-	
DTN	à pourvoir		-	

Les membres ne peuvent pas se faire représenter et ils sont astreints à une totale confidentialité.

ANNEXE II

LE BOWLING ET LES SPORTS DE QUILLES : DES SPORTS POUR TOUS

Le Bowling et les sports de quilles, sports individuels et collectifs, sont universels et accessibles à tous. Ils sont aujourd'hui de plus en plus pratiqués, en loisir ou en compétition, et médiatisés. Par le large éventail de pratiques qu'ils proposent (tête-à-tête, doublette, triplète, mixte, etc...), ils sont ouverts à toutes et à tous, chacun pouvant évoluer dans les différentes pratiques qui correspondent à ses aspirations. Représentatif de toutes les diversités et mixités, ils accueillent en leur sein l'ensemble des composantes de notre société.

LE BOWLING ET LES SPORTS DE QUILLES : UNE ECOLE DE LA VIE

📌 LES VALEURS DU BOWLING ET DES SPORTS DE QUILLES

- La loyauté - Le courage / la combativité / le dépassement de soi - La rigueur - L'autonomie - Le respect - La solidarité / la tolérance - La patience - L'humilité - L'amabilité - L'esprit d'équipe / la collaboration / l'intégration - Le plaisir

📌 L'ENGAGEMENT DE SES ACTEURS

- Respecter les règles - Respecter l'autre - Bannir la tricherie et la violence - Être maître de soi - Être loyal et fair-play - Montrer l'exemple

I. PRINCIPES RELATIFS AUX JOUEURS SELECTIONNES EN EQUIPE DE FRANCE

A. ETRE SELECTIONNE EN EQUIPE DE FRANCE

Être sélectionné en Équipe de France est un honneur et une responsabilité.

En étant sélectionné en Équipe de France, le joueur a l'honneur et la fierté de porter le maillot national ; il rejoint une équipe et se doit de respecter les valeurs de son sport.

En étant sélectionné en Equipe de France, le joueur est porteur d'une exemplarité de comportement et d'une solidarité collective, conjuguant ainsi l'excellence aussi bien humaine que sportive.

En étant sélectionné en Equipe de France, le joueur est garant des valeurs de l'Equipe de France : loyauté, combativité, dépassement de soi, respect des règles, de l'adversaire et des autres acteurs de sa discipline, humilité, partage, fierté du résultat, le tout au nom de l'amour du maillot.

En étant sélectionné en Equipe de France, le joueur adhère aux « principes généraux et à ceux relatifs aux sélectionnés en Equipe de France de la Charte d'Éthique et de Déontologie de la FFBSQ qu'il s'engage à respecter et à faire connaître.

B. L'ENGAGEMENT DES JOUEUSES ET DES JOUEURS SELECTIONNES EN EQUIPE DE FRANCE

☑ Être courtois et respectueux (en toutes circonstances, à l'égard de toutes les parties prenantes)

☑ Avoir conscience des effets néfastes d'une attitude irrespectueuse

☑ S'interdire toute critique, agression, discrimination envers les autres

☑ S'astreindre à un devoir de réserve envers les instances officielles (ne jamais contester les décisions prises par exemple)

☑ Bannir le dopage, la violence et toute autre forme de tricherie

II. PRINCIPES RELATIFS AUX ENTRAINEURS / EDUCATEURS

A. ETRE ENTRAINEUR / EDUCATEUR

Être entraîneur / éducateur, c'est bénéficier, d'abord au sein d'un club, d'un rang privilégié favorisant autorité et influence auprès des joueurs, et qui, en conséquence, au regard des compétences acquises par l'expérience et tout au long des formations, confère une responsabilité essentielle en tant qu'éducateur, conseiller et guide. Cette position doit conduire à enseigner les valeurs de sa discipline inscrites dans la présente charte, à les promouvoir et à les défendre.

Être entraîneur / éducateur, c'est vivre une passion maîtrisée dans le respect de tous les autres acteurs de la discipline, en particulier des autres entraîneurs et des joueurs extérieurs au groupe entraîné.

Être entraîneur / éducateur, c'est, en dehors de l'animation au sein d'un club ou d'une équipe et de la recherche de la performance sportive, être capable de maîtriser toutes les formes de relations avec

les joueurs et d'agir dans le respect du libre arbitre de femmes et d'hommes en devenir, afin de développer leur personnalité et de favoriser leur épanouissement.

Être entraîneur / éducateur, c'est hériter du savoir de ses prédécesseurs, pouvoir le développer, l'enrichir par sa propre expertise et son expérience. C'est aussi satisfaire au devoir du partage et de la transmission des connaissances.

Être entraîneur / éducateur, c'est accepter de se former continuellement (formations, colloques, revues spécialisées) et d'étendre ainsi son champ de compétences afin de le restituer aux joueurs.

Être entraîneur / éducateur, c'est au-delà de la formation sportive et humaine des joueurs, développer le sens de l'altruisme et encourager l'esprit d'équipe.

Être entraîneur / éducateur, c'est adhérer aux principes généraux et à ceux relatifs aux entraîneurs / éducateurs de la Charte d'Éthique et de Déontologie de la FFBSQ, s'engager à les respecter et à les faire connaître.

B. L'ENGAGEMENT DES ENTRAINEURS / EDUCATEURS

- ☑ Être exemplaire (en toutes circonstances, à l'égard de toutes les parties prenantes)
- ☑ Avoir conscience de son rôle privilégié de guide et d'éducateur
- ☑ Avoir une attitude loyale et respectueuse vis-à-vis des autres entraîneurs
- ☑ Être capable de maîtriser les relations affectives avec les athlètes
- ☑ Bannir le dopage, la violence et toute autre forme de tricherie
- ☑ Avoir conscience de son rôle dans la recherche et le développement de son sport

III. PRINCIPES RELATIFS AUX ARBITRES

A. ETRE ARBITRE

Être arbitre, c'est veiller au respect et à l'application du règlement, socle fondamental sans lequel la pratique de sa discipline serait impossible.

Être arbitre, c'est être conscient d'assumer la responsabilité d'arbitre qui confère un rang et des prérogatives dont on ne doit pas abuser.

Être arbitre, c'est agir de façon décidée sans suffisance ni étalage de supériorité

Être arbitre, c'est jouer un rôle pédagogique essentiel auprès des acteurs de la discipline et particulièrement des plus jeunes, dans l'apprentissage de la règle, son explication et la nécessité de la respecter. C'est aussi les inciter à s'orienter vers l'arbitrage.

Être arbitre, c'est avoir le sens de l'équité et savoir expliquer la règle et son utilité, ainsi que les décisions qui en découlent pour éviter l'incompréhension et/ou le sentiment d'injustice.

Être arbitre, c'est être maître de soi en toutes circonstances et donc en mesure d'adopter un comportement impartial et approprié pour ne pas générer des situations conflictuelles.

Être arbitre, c'est être dépositaire et garant d'un savoir et d'une expertise essentiels dans la codification de la règle et son adaptation pour qu'elle réponde aux besoins des pratiquants et plus généralement qu'elle favorise le progrès et l'image de la discipline.

Être arbitre, c'est contribuer, au sein d'une équipe, à ce que les compétitions (concours départementaux, régionaux, nationaux, etc...) se déroulent dans les meilleures conditions particulièrement pour les joueurs et les organisateurs.

Être arbitre, c'est faire les efforts nécessaires pour se tenir au faite de la connaissance de la règle afin d'être et demeurer compétent, et notamment en participant aux sessions de formation et de recyclage.

Être arbitre, c'est contribuer à préserver et à promouvoir les valeurs de sa discipline. C'est adhérer aux principes généraux et à ceux relatifs aux arbitres de la Charte d'Éthique et de Déontologie de la FFBSQ, s'engager à les respecter et à les faire connaître.

B. L'ENGAGEMENT DES ARBITRES

Être exemplaire (en toutes circonstances, à l'égard de toutes les parties prenantes)

Avoir conscience de ses prérogatives d'arbitres (responsabilité, équité, etc...)

Reconnaître sa responsabilité d'éducateur (dans la compréhension des règles, leurs utilités, le respect)

Contribuer au développement et à la promotion de sa discipline (mettre ses compétences au service des pratiquants et contribuer au progrès)

☒ Bannir le fléau du dopage, de la violence et toute autre forme de tricherie

☒ Suivre une formation continue (pour se former, se recycler régulièrement, améliorer son expertise et sa capacité à faire appliquer les règles)

IV. PRINCIPES RELATIFS AUX DIRIGEANTS

A. ETRE DIRIGEANT

Être dirigeant, c'est être – quelles que soient sa mission et ses prérogatives – un acteur incontournable de la discipline dans ses diverses composantes (fédération, comités régionaux, départementaux et clubs), dont on assure par son investissement personnel, le bon fonctionnement administratif, sportif et humain.

Être dirigeant, c'est jouer un rôle primordial dans l'organisation et le déroulement des manifestations de la discipline, particulièrement dans le respect des règles sportives, administratives, environnementales et de sécurité.

Être dirigeant, c'est agir dans le respect des directives fédérales, quelles que soient la position occupée. C'est aussi avoir le devoir éthique et déontologique : - De permettre le libre et égal accès de tous à sa discipline, - De promouvoir l'esprit et les valeurs de sa discipline auprès de ses différents acteurs (joueurs, éducateurs, arbitres et autres dirigeants) et de l'entourage familial des jeunes pratiquants et du public en général.

Être dirigeant, c'est au sein de sa (ses) structure(s), contribuer à son (leur) fonctionnement démocratique, dans le cadre d'une gestion administrative, financière et sportive efficace, équilibrée et respectueuse des processus décisionnels.

Être dirigeant, c'est jouer un rôle majeur auprès de tous les acteurs de sa discipline pour faire respecter les règles sportives, tout en protégeant la fonction des arbitres et en faisant comprendre leurs actions.

Être dirigeant, c'est savoir établir des relations harmonieuses avec les institutions publiques et les organismes privés partenaires, notamment en préservant l'indépendance de la ou des structures auxquelles on appartient.

Être dirigeant, c'est adopter un comportement exemplaire, au sein d'une équipe dirigeante, en évitant toute forme de débordement ou de conflit.

Être dirigeant, c'est faire les efforts nécessaires pour développer son savoir-faire et ses compétences au profit de la ou des structures auxquelles on appartient. C'est aussi promouvoir le bénévolat et inciter les autres à s'y engager.

Être dirigeant, c'est adhérer aux principes généraux et à ceux relatifs aux dirigeants de la Charte d'Éthique et Déontologie de la FFBSQ, s'engager à les respecter et à les faire connaître.

B. L'ENGAGEMENT DES DIRIGEANTS

- Être exemplaire (en toutes circonstances, à l'égard de toutes les parties prenantes) Être responsable
- Contribuer à la promotion des valeurs de sa discipline
- Collaborer de manière harmonieuse et indépendante avec les institutions publiques et les organismes privés partenaires
- Participer à l'élaboration des directives de la FFBSQ, les appliquer, les faire connaître et les expliquer
- Rester maître de soi et mesuré en toutes circonstances Suivre une formation et promouvoir le bénévolat
- Bannir le fléau du dopage, de la violence et toute autre forme de tricherie

LE 21 MARS 2025

Alain BOVO

Alain BOVO